

# ACHAT D'UN MONUMENT D'OCCASION



## De quoi s'agit-il ?

Achat d'un monument en granit ayant été repris par la Ville de Niort suite au non renouvellement d'une concession funéraire ou du constat d'un état d'abandon.

## Qui est concerné ?

Toute personne, niortaise ou non, souhaitant acquérir un monument funéraire d'occasion pour un cimetière niortais ou non.

## Quand ?

À tout moment, en fonction des disponibilités.

## Comment procéder ?

Contactez la conservation des cimetières. Un rendez-vous est fixé pour une présentation des monuments en vente.

La formalisation de l'achat du monument se fait à la conservation des cimetières, par la signature d'un formulaire.

## Pièces à fournir :

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile

## Où ?

À la conservation des cimetières

## Coût

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal. Renseignez-vous auprès de la conservation des cimetières.

La facture est transmise à l'acheteur a posteriori, par courrier.

Si le monument a vocation à être posé dans un cimetière niortais, le tarif intègre le monument et la pose.

## Délais

Une semaine maximum pour obtenir un rendez-vous pour une présentation des monuments disponibles.

L'achat peut s'effectuer le jour même à la conservation des cimetières.

Si le monument a vocation à être posé dans un cimetière niortais, il sera procédé à la pose par les agents des cimetières de Niort au plus tard dans un délai d'un mois suivant la demande, sauf si le demandeur souhaite que la pose ait lieu ultérieurement.

### Conservation des cimetières

05 49 04 10 49 - [servicefuneraire@mairie-niort.fr](mailto:servicefuneraire@mairie-niort.fr) - 31 rue de Bellune - 79000 Niort

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

mardi : 10h-12h / 13h30 - 17h30 et samedi : 9h-12h

Fermé le samedi pendant les vacances d'été

